

**M. Caron:** A l'appel de l'ordre du jour, j'ai demandé au ministre s'il pouvait déposer le procès-verbal d'une réunion du comité consultatif de l'assurance-chômage. Le ministre m'a répondu que la procédure des travaux courants régissait la marche à suivre concernant des questions semblables. En fait, nous n'avons pas eu le temps de faire inscrire cette question comme motion au *Feuilleton* parce que le comité des relations industrielles se réunit actuellement; nous avons besoin de tous les renseignements possibles pour pouvoir discuter la question qui y a été déferée. Comme nous nous réunissons à six heures, ce soir, nous avons besoin du procès-verbal pour ce moment-là. Je crois qu'il serait aisé, pour le ministre, de nous fournir le procès-verbal de la réunion du 26 août 1958. Il y a dans ces comptes rendus beaucoup de choses qui aideraient le comité des relations industrielles à mieux comprendre les projets de loi qui lui ont été déferés.

Ainsi, nous avons reçu du bureau de la statistique du ministère du Travail de nouvelles données sur le nombre actuel des chômeurs. Nous nous réjouissons de voir qu'il y en a 77,000 de moins en avril, comparativement à l'an dernier. Je pense que tout le monde se réjouira de cette diminution. Nous savons que 7.3 p. 100 de nos effectifs ouvriers figurent encore sur la liste des sans-travail, ou y figuraient en avril. C'est beaucoup, et cela doit nous faire craindre un chômage très accentué l'hiver prochain. C'est pourquoi, entre autres raisons, nous voudrions que le ministre nous présente une mesure qui, non seulement aiderait à diminuer un peu le nombre des chômeurs, mais viendrait en aide également à ceux qui ne toucheront rien. En janvier dernier, leur nombre variait de 445,000 à 550,000. Un très grand nombre de ces chômeurs n'auront pas de timbres et par conséquent, ne toucheront aucune prestation en vertu de la loi sur l'assurance-chômage. Il faut faire quelque chose avant l'hiver prochain. Je profite de l'occasion pour demander au ministre si le moment n'est pas venu de nous faire connaître les intentions du gouvernement?

Nous savons que le chômage sera très répandu l'hiver prochain. Nous savons qu'il faut faire quelque chose. Nous savons que les municipalités auront à supporter un très lourd fardeau. En conséquence, nous attendons du gouvernement qu'il présente une loi en vue de remédier à toutes les difficultés résultant de cet état de choses. Maintenant que le ministre est libre, je reviens à ma question. Le ministre aura-t-il l'obligeance de déposer cet après-midi le compte rendu de la réunion tenue le 26 août 1958 par le comité consultatif de l'assurance-chômage? Le ministre est-il prêt à répondre?

**L'hon. M. Starr:** Monsieur le président, à l'appel de l'ordre du jour, j'ai déjà dit à l'honorable député comment il devait s'y prendre pour obtenir le dépôt de documents. Cela est prévu au *Feuilleton* et à l'ordre du jour.

**M. Caron:** C'est vrai, monsieur le président, c'est bien ce que le ministre a dit; cependant s'il m'avait écouté tantôt, il aurait su...

**L'hon. M. Starr:** J'ai entendu l'honorable député répéter deux fois la même chose; ce que j'ai dit à l'appel de l'ordre du jour vaut toujours.

**M. Caron:** Le ministre ne semble pas se rendre compte de l'importance de documents pour les députés qui font partie du comité des relations industrielles. Nous sommes forcés de nous réunir tous les jours, matin et soir, afin de terminer la tâche que nous avons à accomplir. Tout ce que nous demandons au ministre, maintenant, c'est un peu de collaboration. S'il est possible de déposer le document dans un jour ou deux à la suite de l'inscription d'une motion au *Feuilleton*, il est tout aussi facile de le déposer immédiatement, car ces rapports sont entre les mains du ministre à l'heure actuelle. Tout ce que nous demandons au ministre, c'est qu'il ne fasse pas tant de difficultés à propos du Règlement de la Chambre et qu'il nous fournisse ce document dont nous avons besoin.

**L'hon. M. Starr:** L'honorable député a parlé des rapports. Je les ai déposés.

**M. Caron:** Je parle du procès-verbal de la réunion tenue le 26 août 1958.

**L'hon. M. Starr:** Il n'y a eu aucune réunion le 26 août.

**M. Caron:** Très bien, le ministre veut maintenant être pointilleux au sujet des dates. Il sait très bien ce que je veux dire. Il s'agit de la dernière réunion tenue en août 1956, ou plutôt 1958; le ministre va se lever de nouveau pour dire que ce n'était pas en 1956. Nous voulons que le ministre fasse preuve d'un peu de compréhension. Jusqu'à cette année nous avons pu obtenir de lui un peu de collaboration, mais cette année, il ne semble plus vouloir collaborer du tout avec l'opposition. Nous avons grand besoin de ce document et tout ce que nous voulons, de la part du ministre, c'est qu'il manifeste un peu de collaboration.

Certains députés, à ma gauche, sont en conversation. S'ils veulent prononcer des discours, je serai très heureux de les écouter; autrement, monsieur le président, veuillez leur dire de rester tranquilles. S'ils veulent parler assez haut pour que je les entende, je pourrai peut-être leur répondre. Le ministre sentirait-il à collaborer avec les membres du comité industriel ou plutôt le